
CENTRE CANADIEN D'ARBITRAGE COMMERCIAL

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

ENTRE : **CONSTRUCTION CHRISTIAN BELLEAU INC.;**

(ci-après l' « Entrepreneur »)

c.

AIMY ST-LAURENT & FRANÇOIS GOUIN;

(ci-après les « Bénéficiaires »)

et

**RAYMOND CHABOT, ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE INC. ÈS QUALITÉ
D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DU PLAN DE
GARANTIE DE LA GARANTIE ABRITAT INC.;**

(ci-après « l'Administrateur »)

N° dossier CCAC : S16-041401-NP

AVIS DE DÉSISTEMENT

Le Centre Canadien d'Arbitrage Commercial («le Centre») a été informé que l'Entrepreneur se désiste de sa demande d'arbitrage.

Après vérification(s) sommaire(s), Le Centre constate que le présent arbitrage est déserté, avec dépens.

Montréal, le 16 mai 2016



Julie Houle
Greffière